

Louis. Une exclusion « dernier recours » : « J'étais submergé, je n'ai rien d'autre à lui proposer. »



Lors d'une séance en informatique en seconde, Louis, 16 ans, fait du bruit et parle régulièrement avec ses camarades. Malgré plusieurs signalements de la part de l'enseignant, l'élève continue et lui dit « c'est vous qui m'empêchez de travailler ». L'enseignant réagit brusquement (tape la table, emploie des termes grossiers) et l'exclut à la vie scolaire. Louis résiste à l'idée de partir puis, après insistance de l'enseignant, un élève délégué l'accompagne à la vie scolaire. Le conseiller principal d'éducation (CPE) qui le reçoit cherche à lui faire décrire les faits et à comprendre les motifs de son comportement inapproprié. L'enseignant exclut Louis parce qu'il

dérange les autres élèves et refuse de s'arrêter. Il ressent cette exclusion comme un échec personnel et a le sentiment d'être incompetent face à cette situation. Il culpabilise à l'idée de ne pas avoir trouvé sur le moment d'autres alternatives pour la gérer. Louis, quant à lui, trouve cette exclusion injuste car il juge que son comportement n'était pas grave et ne méritait pas cette sanction. Par ailleurs, il ne la trouve pas efficace car elle ne participe pas, selon lui, à améliorer son comportement. Il aurait préféré que l'enseignant ne réagisse pas spontanément et prenne le temps de le raisonner et le calmer en classe. Quant au CPE, il se montre garant du dispositif mis en place : l'enseignant doit fournir un travail à l'élève exclu et un billet explicatif au CPE.

Enseignant de Louis	2
Présentation	2
Paroles de l'enseignant de Louis.....	2
Louis, l'élève exclu	4
Présentation	4
Paroles de Louis	4
Le Conseiller principal d'éducation (CPE) qui accueille Louis durant son exclusion.....	6
Présentation	6
Paroles du CPE qui accueille Louis durant son exclusion	6
Analyses.....	8
Exclure, un acte d'autoritarisme ?	8
Un sentiment d'injustice pour l'élève exclu	8
Entrer dans la catégorie des enseignants qui excluent.....	8
Exclusions, pouvoir et marges d'autonomie	9
Références bibliographiques	9

Enseignant de Louis

Présentation

L'enseignant, ne sachant pas comment stopper les discussions de Louis, s'emporte et, pour mettre fin à la situation, exclut Louis de son cours. Pour cet enseignant en fin de carrière, exclusion de cours n'était pas une pratique qui faisait partie des possibles, jusqu'à cette année scolaire. Pour lui, la situation est exceptionnelle et lui apparaît comme le symptôme d'un constat d'impuissance à intéresser certains élèves.

Paroles de l'enseignant de Louis

Chercheur : Comment ça s'est déroulé précisément ?

Enseignant : Ben, un gars qui fait du bruit et qui parle tout le temps et qui ne veut pas s'arrêter. Au bout d'un moment je mets une grande claque sur la table et je lui dis : « Vous allez la fermer »... et ça continue toujours, toujours. Ses collègues lui disent « arrête, arrête », et je dis, « excusez-moi, je suis incompetent, je vais donc faire appel à la vie scolaire qui sont plus compétents que moi ». J'ai dit : « je ne suis pas capable de vous gérer ». A ce moment-là, il ne voulait pas partir et je lui ai dit : « si vous ne partez pas, je prends mon téléphone, et c'est eux qui viendront vous chercher »... Et ensuite, s'il a été mis à la porte pendant une semaine, c'est pas parce que ce jour-là il l'avait fait, mais c'est parce que ça faisait x temps que ça aurait dû... Une petite précision, j'enseigne depuis plus de 40 ans, et je n'ai jamais mis personne à la porte, et cette année depuis la rentrée, j'ai mis trois personnes à la porte.

Chercheur : Et est ce qu'il y a eu une première punition ?

Enseignant : Non, non, justement, je n'ai pas mis de punition. J'ai toujours trouvé paradoxal qu'on nous propose de leur donner une punition. J'aurais aimé les punir en leur posant des questions d'anglais ou en leur faisant faire un cross. C'est-à-dire pas punir avec ma matière, parce que moi je me crève le dos à essayer de faire apprécier ce que je fais, je ne vois pas comment je peux définir mon travail comme une punition.

Mais là ici, tu as un papier institutionnel qui dit « quelle est la punition », c'est plutôt quel est le travail à faire, sous-entendu, tu ne peux pas envoyer un gars pour lui dire de se tenir tranquille et puis... Pour moi la punition, ce serait de ne rien faire.

Chercheur : Comment ça s'est passé quand tu l'as exclu ?

Enseignant : Il est parti avec un élève délégué.

Chercheur : Et est-ce que tu as fait un mot pour l'envoyer ?

Enseignant : Non, parce que je n'ai pas ce mot, là dans mes poches, c'est-à-dire, je te dis, pour moi l'exclusion ça n'existe pas. Donc en fait ce qui se passe, la procédure à laquelle je me suis pliée, c'est que l'élève-accompagnateur est revenu avec le mot de la surveillance dans lequel on définit les circonstances et on définissait le travail à faire. J'ai dit : « moi je ne vous demande qu'un seul truc, c'est d'arrêter de faire du bruit et de perturber le cours ».

Chercheur : Est-ce qu'il y a eu un échange après avec l'élève à ce sujet ?

Enseignant : Je ne l'ai pas revu, il est exclu [une semaine] là, en ce moment. Moi j'ai rien demandé, aucune sanction, ni quoi que ce soit. Ce que je veux c'est que le raffut s'arrête. S'il y a une contestation, j'applaudis des deux mains, s'il dit « on comprend rien à ce que vous dites », « ça n'a aucun sens », à ce moment-là on peut travailler. Moi je vais m'asseoir à côté, je vais demander aux

autres : « est ce que vous arrivez à comprendre ? Comment ça se fait que vous compreniez et que lui il ne comprend pas ? » Pour moi c'est plus du tout ça... Mon seul projet pédagogique, c'est de partir à la retraite...

Chercheur : Donc là, l'élève il a été exclu, est-ce que tu sais comment ça s'est passé ensuite ?

Enseignant : Moi, j'ai vu le CPE, je lui ai dit « pour moi c'est vraiment un échec énorme », t'es prof, tu chasses les élèves, c'est quand même... Et je lui dis « moi, ça m'atteint vachement plus que l'élève », même au bout de trois jours, je ne suis pas remis et j'y repense la nuit et tout ça et c'est vraiment... Le CPE m'a dit « non mais ne t'inquiète pas, ça ne vient pas de toi. Il y a plein de collègues qui s'en plaignent, etc. ». Alors ils ne le mettent peut-être pas à la porte... Et donc il a été exclu une semaine du lycée, pas à ma demande, mais on peut penser que l'exclusion chez moi a contribué à constituer des éléments du dossier.

Autrefois ça ne serait pas arrivé. Moi j'ai vécu 68 en tant qu'élève, je peux te dire que la contestation ce n'était pas rien, mais ça n'avait rien à voir avec l'insulte, par contre, il y avait une production autrement consistante ! Moi je viens de ce qui s'appelle l'éducation populaire, les MJC, auberges de jeunesses.

Je ne crois plus du tout à ce que je fais, ça a tendance à prendre une importance grande, enfin, j'ai rien d'autre à lui proposer... J'ai pas à lui proposer l'intérêt de l'informatique, pour sauver le monde, ou tout ça... C'est une façon de me protéger aussi... Je vais essayer de passer une retraite tranquille...

Chercheur : Est-ce qu'il y avait une finalité vraiment à l'exclusion ?

Enseignant : Que le bruit s'arrête... Que la perturbation s'arrête. C'est pour ça je te dis que j'ai mis une grande tape sur la table en disant « est-ce que vous allez la fermer ? ». J'en suis pas fier, hein...C'est à moi de le gérer après, ça. Ben c'est une catastrophe, je veux dire. Je suis incapable de gérer ça, et bien sûr que j'ai pas du tout la motivation, la puissance, pour me dire, « bon alors finalement, est ce que c'est moi qui avais mal dormi, est ce que j'avais mal à la tête, ou ... » Tu vois je resitue pas. Je... Pour moi, j'étais submergé, et donc il fallait que ça s'arrête.

Chercheur : C'est donc que ça te dérangeait personnellement ?

Enseignant : Mais ça dérangeait tout le monde... mais il y a des gens que ça ne dérange pas si tu veux. Il y a des mecs qui ne demandent que ça, que le cours soit saboté, qu'on n'avance pas...

Chercheur : Ce n'était pas a priori le point de vue de la classe ?

Enseignant : Je ne sais pas, je ne les ai pas interviewés. Je sais que ceux qui ont parlé, ce sont eux les premiers qui m'ont dit : « Il fait ça partout ».

Je ne vois pas l'exclusion comme une punition. C'est ce que je lui ai dit : « Je ne suis pas capable de vous gérer ». Si tu veux, ça montre mon incompetence... Par exemple, il y a eu une inspection, les collègues on dit : on a des élèves qui font rien, qui ne sont pas motivés, ça pèse aussi sur le groupe. Ce n'était bien sûr pas la position de l'inspection qui a dit qu'il fallait trouver des choses plus motivantes. C'est comme ça, les élèves maintenant sont comme ça, maintenant c'est à vous de les motiver. Je n'ai pas osé lui demander si elle aurait aimé apprendre le russe, ou la mécanique auto, pour peu qu'elle ait trouvé un bon prof...

L'inspection a tendance à dire que tu ne peux pas exclure parce que tu as comme mission d'aider tout le monde. L'institution nous dit souvent que ça doit se passer dans la classe, et que c'est à nous

de le gérer. Moi, ce que j'aimerais, c'est que l'institution dise : « voilà ce qui est inacceptable. Là on vous soutiendra, il n'y a pas de problème ».

Louis, l'élève exclu

Présentation

Louis ne s'arrête pas de discuter alors que son enseignant le reprend à plusieurs reprises. Il reconnaît partiellement ses torts mais, pour lui, l'exclusion de cours est « injuste » à plusieurs titres : il considère que son comportement n'est pas grave, qu'il est beaucoup plus calme que les années précédentes, et constate que d'autres élèves qui parlaient en cours n'ont pas été exclus comme lui. Finalement, il estime que l'enseignant, avec cette exclusion, a réagi trop fort et trop vite.

Paroles de Louis

Louis : Je parlais déjà un peu, à un moment il a dit que j'avais mal parlé, et tout, il s'est énervé, et il m'a sorti.

Il s'est énervé, il a tapé du poing sur la table, et il a dit « bon, maintenant, ça m'énerve, tu sors ». Et je suis sorti, il y a un camarade qui m'a emmené à la vie scolaire. A la vie scolaire, ils m'ont récupéré, voilà, et je suis resté assis jusqu'à la fin du cours... Je suis rentré dans le bureau du CPE, il m'a fâché, normal quoi, et puis après je me suis assis, et j'ai attendu la fin du cours pour aller à un autre.

Chercheur : Est-ce que tu avais un travail à faire pendant ce temps-là ?

Louis : Non, pas du tout. Pas de travail.

Chercheur : Comment tu as trouvé le fait d'être exclu ?

Louis : Je ne vais pas dire qu'exclure ça ne sert à rien, mais je ne vois pas ce que ça va nous apporter. Il faut essayer de nous calmer, de nous raisonner.

Chercheur : Qu'est ce qui pour toi, mériterait que tu sois exclu de cours ?

Louis : Il faut vraiment que ça soit un truc hyper grave. Là pour les bêtises que j'ai faites, il ne me semblait pas avoir fait quelque chose de vraiment important pour me faire virer de cours...

Chercheur : Et tu étais le seul à perturber le cours ?

Louis : Non, pas du tout ! Dans son cours, c'est la plupart du temps tout le monde.

Chercheur : Et est-ce que tu avais un passif avec cet enseignant ?

Louis : Non, pas du tout. Ce matin-là j'étais peut-être un peu excité, je faisais un peu le bébé avec mes potes, donc ça l'a vite énervé. Il devait être un peu de mauvais poil donc ça a vite tourné à ce qu'il me vire, quoi.

Chercheur : Tu as eu un échange après avec cet enseignant ?

Louis : Non, pas du tout. Je suis allé m'excuser, bien sûr, mais pas d'autres échanges.

Chercheur : Quand tu dis que tu es allé t'excuser, c'est suite à la discussion que tu as eu avec le CPE ?

Louis : J'y suis allé suite à la discussion avec le CPE et de mon plein gré. Même si je n'étais pas complètement en tort je suis quand même allé le voir. C'est un principe.

Chercheur : Ton comportement après, il a changé ?

Louis : Pas forcément. Pour moi les exclusions c'est pas quelque chose qui m'apporte quelque chose. A part me faire fâcher, je ne trouve pas que ça soit une solution. Franchement...

Chercheur : Ce n'est pas ça qui va faire changer ton comportement alors ?

Louis : Si on se fait virer, on est toujours ... on reste calme toute la journée, même les autres jours. Ça nous calme. Mais après, ... Moi je sais, après je me suis fait exclure pendant une semaine du lycée, parce que j'ai fait une bêtise. Mais après j'ai arrêté, j'ai tout arrêté. Il faut quelque chose qui, vraiment me pousse pour que j'arrête, et là ça a été l'exclusion pendant une semaine.

Sinon, l'exclusion de son cours, ça ne m'a pas franchement... parce que ça c'était le lundi, et le mercredi, j'ai pris une heure de colle et le vendredi je me suis fait exclure du lycée pendant une semaine. Enfin, c'était une semaine complètement pourrie.

Chercheur : Est-ce qu'il y a d'autres choses qui te feraient changer de comportement ?

Louis : Je ne sais pas, je sais que j'avais un travail à faire, pendant la semaine où j'ai été exclu, c'était sur le respect, ça fait beaucoup travailler sur soi... Quand on se fait virer de cours, il ne faut peut-être pas faire un long travail, mais un petit travail qui fasse réfléchir vraiment, qui fait poser des questions à soi.

Chercheur : Qu'est-ce que tu ressens à propos de cette exclusion ?

Louis : Je me rappelle que je trouvais ça injuste, parce que, je le trouvais assez énervé, je n'avais pas fait vraiment grand- chose de mal, je parlais mais les autres parlaient aussi. La semaine d'avant je l'avais un peu énervé, mais là, il est parti au quart de tour et il m'a viré. Et moi je trouvais ça, injuste. J'ai fait avec. C'était quand même de ma faute, donc je me suis dit qu'il fallait faire avec.

Chercheur : Tu dis que c'est quand même de ta faute ?

Louis : Oui, c'est de ma faute, ce n'est pas de sa faute. C'est de sa faute à lui, parce qu'il m'a viré, mais c'est de ma faute parce que je me suis fait virer.

Chercheur : Ça t'est déjà arrivé de te faire exclure, d'autres fois ? par d'autres profs ?

Louis : Pas ici, au collège. A cause du bavardage, de l'insolence. Mais bon au lycée je suis beaucoup plus calme qu'avant, parce qu'avant j'étais turbulent comme pas possible. Je vais donner un chiffre, l'année dernière, en troisième, toute ma classe, on était tellement turbulent, on a eu 243 rapports sur l'année, rapport d'exclusion et rapport d'incidents. Moi j'en ai eu plein... En plus c'était tout le temps les mêmes profs. La prof d'histoire et la prof de français. Elle nous en mettait pour rien, donc j'en ai eu plein... L'année dernière je me suis fait virer 15 fois...

Chercheur : Si ça va mieux cette année, c'est par ce que tu as changé ton comportement ?

Louis : Surtout ma mère m'a mis des règles, parce que déjà elle paye l'internat, et tout, et puis moi je me suis dit qu'il fallait que je change. C'est difficile, je fais avec, je parle encore un peu, mais par rapport à avant c'est que dalle. Les profs me disent que je parle beaucoup, mais moi je n'ai pas l'impression de parler beaucoup, comparé à avant. J'essaye de me canaliser. Avec le prof d'info, la semaine d'après, il ne s'est rien passé de particulier. On a refait cours, et puis voilà... Comme si de rien n'était. Ça n'apporte rien. On se fait virer, on se fait fâcher, et si on est vraiment une personne qui est agitée, on va recommencer, même le cours d'après... Moi ça m'a calmé, parce qu'avec ma mère on a établi des règles. Mais je pense que ça ne sert pas à grand-chose.

Le Conseiller principal d'éducation (CPE) qui accueille Louis durant son exclusion

Présentation

Le CPE estime que les exclusions pour oubli de matériel ou pour travail non fait ne sont pas acceptables. Pour lui, un élève qui gêne l'avancée du groupe (c'est le cas de Louis dans la situation étudiée) peut légitimement être exclu ponctuellement de cours. Le CPE se montre garant de normes institutionnelles : il demande à ce que l'enseignant fournisse à la vie scolaire, lorsqu'elle reçoit un élève exclu de cours : 1) un billet expliquant le motif de l'exclusion 2) un travail que l'élève doit effectuer le temps de son exclusion.

Paroles du CPE qui accueille Louis durant son exclusion

CPE : Alors, quand je suis arrivé, on m'a dit : « Il y a l'élève qui a été exclu ». A ce moment-là j'ai dit « OK, il est où le bulletin d'exclusion ? ». Il n'y en avait pas, donc j'ai demandé à un assistant d'éducation de remonter un bulletin à l'enseignant, pour qu'il puisse m'expliquer pourquoi l'élève a été exclu. Donc l'assistant d'éducation m'a redescendu le bulletin, en m'expliquant que l'élève a été exclu parce que l'enseignant n'arrivait pas à se faire entendre de Louis. Et donc ensuite, ça m'a permis de travailler avec Louis sur ça.

Chercheur : Et donc là, tu l'as vu, l'élève, qu'est-ce qu'il s'est passé à ce moment-là ?

CPE : Généralement, quand je rencontre les élèves, et cet élève n'a pas fait exception, je leur demande de m'expliquer leur version des faits, parce qu'il y en a qui ne se rendent pas compte de l'impact de ce qu'ils font, et de l'impact que ça a sur la classe, et sur l'enseignant. Sur eux-mêmes aussi. Et après j'essaie de leur donner la vision la plus juste et objective par rapport à cette situation. Et ensuite je leur redonne la parole pour leur demander s'ils ont tout compris. Quand on a déjà eu un problème avant, c'est humain, on l'a plus à l'œil, et au moindre fait, on a tendance à être plus attentif à cet élève qu'aux autres... Je ne suis pas trop pour l'expression « on tourne la page ». Sur la page, c'est resté en haut écrit, mais on tire un trait, et ça reste écrit. Cet élève, c'est un gamin qui réfléchit, il régule... Le problème c'est qu'il régule au coup par coup, c'est-à-dire qu'il va tester dans une situation, il en voit les limites, et il teste cette limite. Donc à chaque situation, il va falloir lui montrer qu'on est là, lui dire « ben là, non, ça va pas ». Il régule dans cette situation, mais il va en trouver une autre. Donc peut-être qu'il n'y aura plus de soucis avec cet enseignant, mais il y en a eu avant du même type, avec d'autres enseignants... A mon avis il va tous les faire, une fois qu'il les aura tous faits, ça sera bon ! Tu vois, il a déjà été exclu par d'autres profs. Moi je rajoute pas une autre punition après, parce que j'estime qu'une exclusion de cours c'est une punition, parce que le gamin, il perd du temps, il doit rattraper ses cours, et ensuite moi, j'envoie un courrier aux parents.

Chercheur : Justement, une fois qu'il est à la vie scolaire, tu le rencontres, et ensuite ?

CPE : Il est en étude avec un travail, c'est ce que je demande aux enseignants. Avec l'exclusion de cours, il y a toujours un travail à faire, pour éviter que les élèves se fassent exclure pour ne pas aller en cours, aller en permanence et ne rien faire.

Chercheur : De manière générale, qu'est-ce qui pour toi mériterait l'exclusion de cours d'un élève ?

CPE : Il y a un texte ! Sur la mise en danger du cours et des autres... Mise en danger c'est quand même fort ! Tu as des situations qui font que tu n'es pas obligé de t'attacher au texte. Moi ce que je ne supporte pas, c'est l'exclusion pour absence de matériel par exemple, ou absence de travail. Ça, ce n'est pas possible pour moi. S'il y en a un qui est violent envers l'enseignant, qui est irrespectueux

ouvertement, avec insulte, etc. ça va même au-delà de l'exclusion de cours, il y a d'autres sanctions qui vont suivre. Pour moi ce qui justifie une exclusion, c'est quand ça gêne le cours, quand tu gênes l'avancée du groupe.

Le gros désavantage, c'est les enseignants qui excluent souvent. C'est un aveu de faiblesse, quoi. Après si c'est des choses qui sont vraiment exceptionnelles, c'est pas pareil. Moi, à chaque fois, je ne peux pas me retrouver avec 4-5 exclus par cours, avec la vie scolaire qui devient la poubelle, là c'est une dérive, c'est pas possible. Les élèves ils y perdent, la continuité de formation, ça va pas... s'ils sont exclus, ils sont dégoûtés de la matière. A côté de ça, j'ai des profs qui sont déjà venus me voir en disant « qu'est-ce qu'on fait pour cet élève, j'en peux plus... » et là je dis « il n'y a pas de problèmes avec les autres profs, donc peut-être qu'il faut qu'on voit ça tous les trois ». Ça responsabilise les élèves. Tu es sur la parole donnée, sur des valeurs, qui sont tout autre que des valeurs institutionnelles. Tu es sur l'humain, tu crées un lien....

Analyses

Exclure, un acte d'autoritarisme ?

Dans cette situation, l'enseignant regrette d'avoir exclu un élève. En l'excluant, de façon assez « violente » ici, nous dit-il, il fait acte d'autoritarisme, pour reprendre les termes de Bruno Robbes (2016), c'est-à-dire que l'enseignant ne s'appuie pas sur des règles posées en amont mais sur un rapport de force pour faire sortir l'élève de la classe. Des propos de l'élève exclu laissent penser que cet acte autoritariste a eu lieu en réponse à un défaut de limites posées jusque-là (Bruno Robbes parle alors d' « autorité évacuée »). L'exclusion arrive ici en dernier recours, et peut alors apparaître aux yeux des élèves comme un acte non anticipable et non comme une conséquence logique à des comportements perturbateurs. Elle ouvre alors la porte à un sentiment d'arbitraire (Boxberger & Carra, 2014).

Un sentiment d'injustice pour l'élève exclu

Louis reconnaît partiellement ses torts, mais estime que l'exclusion de cours est disproportionnée à plusieurs titres : il ne considère pas son comportement comme grave, il dit d'ailleurs s'être calmé depuis l'année précédente, et ajoute qu'il n'était pas le seul à parler dans ce cours. Finalement, il estime que l'enseignant, avec cette exclusion, a réagi trop fort et trop vite : il était « de mauvais poil » et « est parti au quart de tour ».

Louis assume une part de responsabilité (il s'est excusé auprès de l'enseignant). Toutefois, il se pose également comme victime d'une injustice. Comme pour beaucoup d'autres élèves exclus de cours, il y a ici une discordance entre la perception de son comportement par lui-même et la perception par les adultes de l'établissement voire par d'autres élèves. Les élèves exclus – comme les autres d'ailleurs – cherchent souvent à préserver une image d'eux-mêmes positive, image à la fois pour eux-mêmes et pour les autres, comme ont pu le montrer des travaux en psychologie.

Préserver son image passe également ici par le fait de déprécier les pratiques de l'enseignant qui a exclu : Louis estime que cette exclusion est peu éducative, remettant en question les pratiques de l'enseignant. Cet élève dit se montrer davantage en demande de dialogue. Il questionne l'efficacité de cette exclusion ponctuelle de cours, tout comme les autres exclusions de cours de façon générale : cette punition n'est, selon lui, ni suffisamment dissuasive, ni suffisamment à même de le faire réfléchir et le faire évoluer.

Entrer dans la catégorie des enseignants qui excluent

Cet enseignant, ancien « soixante-huitard » avec une culture « éducation populaire », dit s'être toujours senti proche de ses élèves, ouvert à d'éventuelles contestations ou débats sur ses propositions pédagogiques. Cette exclusion de cours, ainsi que les deux autres qu'il a décidées cette année, l'affecte énormément. Elle semble toucher à son identité : comme si exclure le faisait entrer dans la « catégorie des enseignants qui excluent », catégorie dont il ne s'imaginait pas faire partie un jour. Ne pas exclure serait pour lui le signe d'une bonne relation avec les élèves, exclure serait le symptôme d'une impuissance à intéresser certains élèves. Exclure n'est que le sommet visible de l'iceberg, c'est le symptôme d'un échec éducatif.

Notons également que l'enseignant a très peu exclu dans sa carrière, alors que l'élève s'est très souvent fait exclure : si cette situation est relativement banale pour l'élève, elle ne l'est pas du tout pour l'enseignant.

Exclusions, pouvoir et marges d'autonomie

Ce cas montre bien que les pratiques de gestion des exclusions ponctuelles de cours, au sein d'un établissement d'enseignement secondaire, ne sont pas seulement liées à des choix ou à des intentions d'ordre individuel, de la part de l'enseignant notamment. Elles sont également régulées par des règles de coordination construites par les acteurs au sein d'une organisation. Ces règles sont le produit d'un compromis entre les intérêts des acteurs, les ressources dont ils disposent dans l'organisation et les contraintes internes et externes à l'organisation, notamment celles liées au contexte de l'établissement ainsi qu'aux textes réglementaires. Dans le cas de Louis, nous observons une règle spécifique qui coordonne les pratiques du CPE et de l'enseignant : le CPE demande à ce que l'enseignant fournisse à la vie scolaire, lorsqu'elle reçoit un élève exclu de cours : 1) un billet expliquant le motif de l'exclusion 2) un travail que l'élève doit effectuer le temps de son exclusion. Cette règle est posée en accord avec le texte réglementaire mais fait également l'objet d'une traduction spécifique de la part du CPE : il estime que les conditions de l'exclusion sont légitimes si elles se limitent à la « mise en danger » des élèves mais aussi, ajoute-t-il, à l'empêchement d'avancer dans le cours. Nous observons que cette règle ne fait pas totalement consensus entre le CPE et l'enseignant. Ce dernier pense que l'élève ne doit pas réaliser un travail en lien avec son cours durant le temps de son exclusion ; pour lui, la punition serait plutôt « ne rien faire ». Malgré ce désaccord, cette règle reste en vigueur parce que nous faisons l'hypothèse que les rapports de pouvoir ne sont pas symétriques entre le CPE et les enseignants dans l'élaboration des règles pour coordonner les pratiques d'exclusion ponctuelle des élèves au sein de l'établissement. Le CPE, pour reprendre les termes de Crozier et Friedberg, dispose de pouvoir ou de marge d'autonomie plus importante pour élaborer les règles du jeu : il dispose notamment d'une connaissance des élèves (et de leur environnement familial) faisant régulièrement l'objet d'exclusion, c'est le cas pour Louis, puis d'une connaissance des pratiques d'exclusion ponctuelles des enseignants au sein de l'établissement lui permettant d'avoir un regard plus systémique et comparatif entre les enseignants. Nous pouvons l'illustrer lorsque l'enseignant s'appuie sur le référentiel du CPE (« selon le CPE, il y a d'autres enseignants également qui excluent Louis »). Le CPE avance cela pour rassurer, en vain, l'enseignant qui se sent responsable de l'exclusion et exprime son sentiment « d'incompétence ». Par ailleurs, le CPE dispose de connaissances juridiques et des règles organisationnelles de l'établissement. Tous ces éléments montrent que la pratique d'exclusion de l'enseignant ne s'explique pas seulement à partir de ses seuls choix. Cette pratique est également fortement impactée par les règles construites par le système de relations et les rapports de pouvoir particuliers existant entre les acteurs professionnels de l'établissement, notamment entre ceux de la vie scolaire et les enseignants.

Références bibliographiques

- Boxberger, C., & Carra, C. (2014). Bagarres de cours de récréation, socialisation enfantine et régulation des violences. *Enfances & Psy*, 63(2), 38.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'Acteur et le système : Les Contraintes de l'action collective*. Seuil.
- Robbes, B. (2016). *L'autorité enseignante. Approche clinique*. Champ Social Éditions.